



# SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Madame, Monsieur,

**Chacun de nous est responsable de la sécurité. L'exemple est donné par les adultes.**

Lorsque vous emmenez vos enfants à l'école, pour la sécurité de tous, vous pouvez les déposer :

- ▶ quelques pas avant l'école,
- ▶ dans une des rues avoisinantes pour les plus grands,
- ▶ les déposer plus tôt, les portes de l'école ouvrent à 8h20 pour éviter les embouteillages à l'heure de pointe.

De même à la sortie :

- ▶ Garez-vous en respectant le code de la route (R 417-10 code de la route **35 €** avec mise en fourrière du véhicule pour stationnement devant garage).
- ▶ Respectez les passages piétons et les feux tricolores.
- ▶ Modérez votre vitesse (limitée à 30km/h aux abords de l'école).

Ces quelques actions réduiraient les incivilités et les infractions : quotidiennement **des parents s'arrêtent voire stationnent sur le passage piétons devant l'école** (R 417-11 code de la route **135 €** avec mise en fourrière du véhicule pour stationnement sur passage protégé). Certains véhicules **font demi-tour en bas** de la rue de l'Arsenal (devant la crèche Liberty) sur le passage piéton !

Nous vous rappelons également que Mickaël et Brice veillent au bon déroulement des entrées le matin .

Pour rappel : à 11h30 , 13h20 et 16 h30 , Mickaël est présent côté CP/CE1 .

Côté CE/ CM assurez-vous de la capacité de vos enfants à traverser en toute autonomie.

**Les enfants doivent pouvoir se rendre et sortir de l'école en toute sécurité.**

Nous, parents, devons absolument empêcher un accident de se produire. Un seul serait un de trop !

Nous comptons sur votre bon sens et votre civisme. La tolérance zéro est demandée.

Claire Mas (Première Adjointe au Maire),

Peggy Cagna-Deschamps et Katia Durand (représentantes des parents d'élèves du Groupe Scolaire Antoine Lagarde) et l'équipe des représentants des parents d'élèves.

